

# Fonction publique : la réforme relancée

*Bastien Scordia*

Le dialogue social reprend dans la fonction publique. Tout juste **reconduit** dans ses fonctions de ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini engage cette semaine une série de bilatérales avec les syndicats pour évoquer l'agenda social des prochains mois et notamment celui de la nouvelle réforme de la fonction publique sur laquelle il planche depuis plusieurs mois. Et il va encore falloir attendre quelques mois avant la fumée blanche...

Alors qu'il devait initialement être présenté puis examiné au Parlement au premier semestre, le projet de loi de réforme de la fonction publique ne sera finalement présenté qu'au second semestre 2024. "A l'automne", a précisé le ministre sur France Inter ce dimanche 11 février.

## **Nouveau plaidoyer en faveur de la rémunération au mérite**

S'il va donc falloir attendre encore quelques mois pour connaître le contenu précis de ce texte, les grands axes de la réforme à venir sont déjà bien connus. A commencer par le développement de la rémunération au mérite des agents publics. Une piste confirmée par Stanislas Guerini ce dimanche 11 février. "Il faut avoir le courage d'aller dans le cœur du logiciel, le logiciel statutaire, a-t-il ainsi affirmé. Le statut, ce n'est pas le statu quo, il faut le moderniser si on veut le conserver".

Aussi, "parler de performance dans la fonction publique ne me semble pas un gros mot", a-t-il jugé en promettant donc de "mieux récompenser le travail" et "ceux qui se décarcassent dans la fonction publique en redonnant des marges de manœuvre aux employeurs pour le faire". Le ministre a ainsi profité de son intervention pour pointer les "règles" actuelles de valorisation des compétences. Des règles selon lui "absurdes" : "aujourd'hui, on loupe des recrutements parce qu'on est infoutus de valoriser parfois 20 années d'expérience sur le terrain".

A l'inverse, a-t-il abondé, il faut aussi reconnaître les insuffisances quand il y en a. "S'il y a une réelle insuffisance professionnelle, ça semble logique de pouvoir licencier un agent, ça devrait être une évidence, a expliqué Stanislas Guerini. Quand on se décarcasse, on a envie d'être valorisé et on n'a pas envie qu'un collègue moins engagé que vous ralentisse dans l'évolution ou dans la performance". Un plaidoyer gouvernemental de plus, donc, en faveur de la rémunération au mérite dans la fonction publique. L'exécutif doit désormais convaincre les syndicats du bienfait de cette mesure. La tâche s'annonce toujours autant difficile, ceux-ci critiquant déjà vivement cette perspective d'un développement de la rémunération au mérite.